

(page 8) « En effet, en dépit d'une hausse des coûts associés aux activités spécifiques de 9 M\$ (8,3 %) résultant notamment d'une augmentation de 12 M\$ du coût de retraite, le Distributeur rehausse la cible d'efficacité liée aux actions de gestion courante de 1,25 % à 2 % générant ainsi une réduction des charges d'exploitation de 22 M\$ en 2011. Par conséquent, la hausse des activités de base du Distributeur est limitée à 15 M\$ (1,2 %). Depuis 2007, les actions de gestion courante auront généré, à la fin de 2011, des économies cumulatives de 86 M\$.)

D.4 : Indiquez-nous qui a décidé et comment fut décidé de hausser la cible d'efficacité ? Sans les départs à la retraite cette hausse serait-elle possible ? Pour ce qui est des coûts d'investissements est-ce que vous présenterez une cible spécifique d'économie comme le fait HQT ?

Réponse :

Ces décisions sont prises par le comité de gestion du Distributeur. Ce comité est composé du président de la division et de ses relevants.

La hausse de la cible d'efficacité découle des efforts entrepris en matière d'amélioration de performance opérationnelle. Tel que mentionné à l'annexe 3 de la pièce HQD-7, document 3, les départs à la retraite touchant les activités liées aux services à la clientèle représentent une opportunité d'affaires pour réaliser des gains d'efficacité se matérialisant par le non comblement de personnel nouvellement retraité.

Le Distributeur ne compte pas présenter de cible d'économie relative à ses investissements. Il souligne toutefois que sa démarche de planification intégrée vise l'optimisation de l'ensemble de ses investissements.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3740-2010
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 12 DÉC. 2011
Pièces n°: C-ACEFQ-
0013

(page 8) « Aujourd'hui encore, l'état des comptes à recevoir du Distributeur demeure grandement affecté par la détérioration du contexte économique débutée en fin 2008. Plus particulièrement, cette situation se traduit par des retards de paiement des clients résultant en un vieillissement marqué des comptes à recevoir. En ce sens, il devient nécessaire de rehausser encore en 2011 la charge de mauvaises créances. Grâce à ses stratégies d'intervention pour les clientèles résidentielles, commerciales et d'affaires, le Distributeur est à même de proposer un rehaussement ponctuel de la charge de mauvaises créances de 21 M\$ en 2011, soit une réduction de 7,3 M\$ par rapport au montant autorisé en 2010 »

D.5 : Fournissez-nous le détail du calcul justifiant le rehaussement ponctuel de la charge de mauvaises créances, en différenciant la composante récurrente de la composante ponctuelle ou conjoncturelle. Indiquez-nous comment vous faites pour établir la